



L'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Les $\frac{3}{4}$ du territoire sont consacrés à l'élevage herbager (bovin et ovin) avec la plus grande surface fourragère de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les productions animales sont diversifiées avec une dominante de l'élevage bovin viande (2^e troupeau allaitant de France) ; les productions végétales sont bien représentées. **Les productions porcines et volailles** sont respectivement 1^{res} et 2^{es} au niveau régional orientées essentiellement vers des produits de qualité pour la filière volaille.



L'Allier a été précurseur dans le développement des productions sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dès 1974. Le département compte **7 Labels**

Rouges, une Appellation d'origine protégée (AOP) en vin et une AOP poulet du Bourbonnais en cours de demande de reconnaissance.

La filière agroalimentaire est historiquement bien implantée dans l'Allier avec 95 entreprises (3 000 emplois) orientées principalement vers l'abattage et la transformation de la viande avec des productions emblématiques inscrites dans des démarches de qualité.

En tant que territoire rural, l'agriculture tient un rôle dominant et contribue à l'économie locale et à l'aménagement du territoire. Elle représente **le 3^e secteur d'activité économique** du département. Le Conseil Départemental applique depuis de nombreuses années une politique volontariste de soutien. Ses interventions en faveur de l'agriculture contribuent à cette dynamique.

Les orientations de sa politique agricole répondent à plusieurs préoccupations : autonomie des exploitations, création de valeur ajoutée, compétitivité et innovation des entreprises, tout en s'inscrivant dans une démarche de progrès environnemental et en réconciliant l'agriculture avec la société.

Dans le cadre de sa politique agricole, le Département entend :

- accentuer la compétitivité des exploitations par le soutien aux investissements à leur modernisation en tendant notamment vers l'autonomie alimentaire, énergétique, de travail et en favorisant la mutualisation du matériel par les Coopératives d'utilisation de matériel en commun (CUMA) ;
- accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de la qualité sanitaire des cheptels afin notamment de rester compétitif face aux enjeux commerciaux tant au niveau national qu'à l'export ;
- favoriser la valeur ajoutée par le développement d'activités de diversification agricole en soutenant les investissements des exploitations agricoles, l'animation des projets portée par la chambre d'agriculture et l'appui/conseil en agriculture biologique.



Allier
le Département



L'ALLIER SE CARACTÉRISE PAR UNE FORTE TRADITION DE L'AGRICULTURE AVEC :

- **5 500** exploitations agricoles ;
- **80 %** des sols couverts par des terres agricoles ;
- la plus forte Surface agricole utile (SAU)/ exploitation (89 ha) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **27 %** des exploitations sous signes d'identification de la qualité et de l'origine ;
- **UNE SURFACE EN AGRICULTURE BIO DOUBLÉE EN 10 ANS**, passant de 179 exploitations et 9 891 ha, soit 2 % de la SAU de l'Allier, à 324 exploitations et 20 250 ha fin 2016, soit 4,1 % de la SAU de l'Allier ;
- plus de **5 %** des emplois du département contre 2 % à l'échelle nationale.

LES SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

Une garantie officielle pour les consommateurs

GARANTIE DE LA QUALITÉ SUPÉRIEURE



GARANTIE DE L'ORIGINE



GARANTIE D'UNE RECETTE TRADITIONNELLE



GARANTIE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



Source : ministère de l'agriculture

LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

Le développement de la diversification agricole permet :

- **de sécuriser les exploitations** par le développement d'une activité nouvelle (accueil à la ferme par exemple) ;

- **d'augmenter la valeur ajoutée produite** en transformant la (les) production(s) de l'exploitation et en vendant directement les produits (transformation fromagère ou de viande), permettant ainsi de maintenir ou de développer le nombre d'actifs par exploitation ;

- **de maintenir un nombre plus important d'exploitations sur le territoire**, des productions comme le maraîchage ou l'arboriculture ne nécessitant pas beaucoup de surface en comparaison de productions standards comme les grandes cultures ou l'élevage bovin. Le soutien à la filière diversification est une des priorités du Conseil Départemental de l'Allier, qui a décidé en 2017 d'élargir son intervention en ce sens.



Une démarche collective et volontaire de la part des producteurs



Le maintien d'un tissu économique en milieu rural, notamment en montagne



Des conditions de production strictes validées par l'État



Des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État

Direction de l'Économie, de l'Environnement, de l'Accueil et de l'Agriculture

Service de l'agriculture, de la forêt et de l'aménagement rural
Nicolas MOUSSERIN, chargé des affaires agricoles et forestières

Mail : mousserin.n@allier.fr – Tél. : 04 70 34 41 11